

Les Macron ont-ils provoqué une fraude à l'hôpital Georges Pompidou ?

Les épisodes racontés dans le [Fil2](#) Pressibus 2026-2027



Contrairement à la légende véhiculée par une [page](#) Wikipédia et d'innombrables supports, nous considérons comme certain que "Brigitte" Macron est née sous l'identité de Jean-Michel Trogneux (voir la [page](#) "Nos certitudes"). Ce n'est pas elle qui s'est mariée en 1974 au Touquet avec André Louis Auzière. C'est Brigitte Auzière, la mère biologique des trois enfants Auzière (Sébastien, Laurence, Tiphaine), qui vivrait actuellement dans le nord de la France sous une fausse identité ([Fil2 4](#)).

Nous estimons très probable que Jean-Michel "Brigitte" Macron soit leur père biologique et que leur père à l'état civil, André Louis Auzière, soit un personnage fictif (double féminin inventé de Brigitte Auzière).

En conséquence (et aussi pour cause), nous estimons qu'André Louis Auzière n'est pas décédé le 24 décembre 2019 à l'hôpital Georges-Pompidou de Paris. Nous avons trouvé des indices qui confortent cette opinion. Nous les présentons sur ce document.

La version [pdf](#) de cette page

Cette version est ici avec tous les liens, en html (lien court) : pressibus.org/pompidou

Ce qui suit est extrait de la page [Fil2](#) 2026-2027 de notre journal chronologique sur le Brigittagate, entamé en janvier 2021.

Notre [dossier](#) "De Jean-Michel à Brigitte Trogneux, mensonges à l'Elysée" a traité de multiples fois du personnage d'André Louis Auzière, qui serait né au Cameroun en 1951 ([extrait](#) d'acte de naissance), dans un lieu, Eseka, sans état civil à l'époque, administré par Louis Auzière, père de Brigitte Auzière et de son double fantôme. Nous avons élaboré plusieurs hypothèses le concernant, notamment le [scénario 2022](#) que nous privilégions, où il serait fictif et le [scénario 2025](#) où il existerait, en ayant un rôle essentiel, ce qui nous apparaît beaucoup moins probable.

Voici l'acte de décès incriminé :

MAIRIE DE PARIS
Acte de décès - Copie Intégrale

Acte de décès n°3888

André, Louis AUZIÈRE

Date et heure du décès : le 24 décembre 2019 à 18 heures 35 minutes. -----
Lieu du décès : 20, rue Leblanc, Paris quinzième arrondissement. -----

NOM du défunt : AUZIÈRE -----
Prénom(s) : André, Louis -----
Né : le 28 février 1951 -----
À : Eséka (Cameroun) -----
Profession : retraité -----
Domicile : 5 rue du Moulin, Menouville (Val-d'Oise) -----
Fils de : Louis, Alexandre, Michel AUZIÈRE, décédé -----
et de : Renée COSTES, décédée -----
Situation matrimoniale : divorcé de Brigitte, Marie, Claude TROGNEUX -----

Déclarant : Coryse ARNAUD, âgée de 34 ans, adjointe à la directrice du pôle ---
qualité gestion des risques relations avec les usagers, exerçant à Paris -----
quinzième arrondissement, 20, rue Leblanc. -----

Date et heure de l'acte : 26 décembre 2019 à 15 heures zéro minute -----
Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, Gwenaëlle SUN, Fonctionnaire --
municipal délégué dans les fonctions d'officier d'Etat Civil par le Maire du ---
15ème arrondissement de Paris avons signé avec la déclarante. -----

7281- Acte de notoriété établi le 26 juin 2020 par Maître Hubert de VAULGRENANT,
notaire à Paris huitième arrondissement, office notarial n°75219. Paris le 11
septembre 2020.

Le Fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'Etat civil
par le Maire de Paris quinzième arrondissement

Copie conforme à l'acte original conservé par
la mairie de Paris quinzième arrondissement
délivrée le 16 décembre 2021


C. HANOT

7. Les Macron et leur culte du secret ont-ils conduit à une fraude à l'hôpital Pitié-Salpêtrière ?

a. [...]

b. [...]

c. [...]

- d. **Quand l'analyse d'un acte de décès, celui d'André Louis Auzière, démontre la fausseté de cet acte.** (1er septembre)
Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de l'étrange décès, le 24 décembre 2019 à Paris, à l'hôpital Georges-Pompidou, d'André Louis Auzière, qui serait le premier mari de "Brigitte" Macron (mariage en 1974) et que nous considérons comme un personnage fictif. Sa mort serait donc fictive et nous avons relevé un tas d'indices allant dans ce sens, au [Chapitre 9](#), en [Annexe D 10](#) et en P.-S. [46](#) et [87](#). Tantôt le défunt était hospitalisé en psychiatrie, tantôt il s'apprêtait à partir s'installer en Afrique avec sa compagne (bien sûr non identifiée). Tantôt il serait enterré, tantôt il serait incinéré, etc. Et sa fabuleuse photo de "chauve en maillot de bain" ([P.-S. 14](#)) ! Un correspondant nous envoie de nouveaux indices qui confortent notre hypothèse.

La [copie](#) intégrale de l'acte (dévoilée par Jonathan Moadab, aidé par l'Elysée, [Annexe A 7](#)) nous apprend qu'André Louis Auzière habitait au 5 rue du Moulin à Menouville, dans le Val-d'Oise et que son décès a été déclaré par "Coryse Arnaud, âgée de 34 ans, adjointe à la directrice du pôle, qualité gestion des risques relations avec les usagers, exerçant à Paris 15ème arrondissement" :

- La commune de [Menouville](#) compte une soixantaine d'habitants. Sa [rue](#) du Moulin ne comporte que deux ou trois maisons (photo ci-contre). Il est difficile de trouver un trou plus perdu en région parisienne. De même que le lieu d'habitation est judicieusement choisi, la date l'est aussi : à Noël, aucun membre de la famille n'a pu se déplacer dans le XVème arrondissement pour constater le décès, à supposer qu'il y ait eu un décès.



■ Un [déclarant](#) d'acte de décès doit être un "professionnel de santé", dont la [liste](#) est précise. Or Coryse Arnaud exerce une profession administrative qui n'y figure pas. A cause de cela, on peut considérer que cet acte est un faux. Coryse Arnaud a obéi à sa hiérarchie administrative, au sommet de laquelle se trouve le président de la République, qui s'est personnellement occupé de ce décès (comme nous l'a appris Emmanuelle Anizon dans son livre). Là encore, il y aurait donc un "faux par représentant de l'Etat" et "usage de faux", comme le stipule l'information judiciaire ouverte en mai dernier ([Fil1 74](#)).

Inventer un décès avec autant d'anomalies est possible, mais en accrocher autant à une mort banale est impossible ! Inventer une réalité fictive avec des dissimulations difficiles à déceler n'est pas facile. La génération précédente des Trogneux, Auzière, Costes et Deprez savait y faire ; celle de Jean-Michel "Brigitte", Emmanuel et Tiphaine est plus maladroite.

e. **Soupçon de fraude à l'hôpital Georges-Pompidou, Emmanuel Macron directement en cause.** (3 septembre)

Dans la chronique précédente, nous avons expliqué en quoi l'acte de décès d'André Louis Auzière serait un faux et comment Emmanuel Macron en serait responsable. Plusieurs correspondants ont réagi en entrant dans le détail de l'acte et en interrogeant des IA. Notre réflexion s'est donc approfondie et il en ressort plusieurs éléments nouveaux.



1. L'IA Gemini est catégorique : *"Elle [Mme Arnaud, la déclarante] n'est pas affectée au bureau de l'état civil de l'hôpital, et cette démarche ne relève pas de ses fonctions professionnelles"*.

2. Toutefois Gemini a répondu sans connaître un recueil des actes administratifs du Préfet de Paris concernant les hôpitaux de Paris ([lien](#)), en date du 18 novembre 2019. Celui-ci précise que la déclarante, *"Madame Coryse Arnaud, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé"*.

Certes, l'acte ne comporte pas de mention du genre *"en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés"*, mais nous avons voulu savoir si cela aurait pu lui permettre d'être déclarante à l'état civil de ce décès survenu à son hôpital. Nous avons trouvé l'[arrêté](#) directeur en question. La mention H 3°) indique une délégation pour *"[...] les formalités relatives aux prélèvements d'organes, aux décès, aux relations avec la police [...]"* sans plus de précision.

3. Nous avons alors interrogé l'IA ChatGPT pour qu'il prenne en compte ces informations et nous donne son avis sur l'existence d'une potentielle fraude (document [pdf](#) d'interrogation, de 5 pages). Dans un premier temps, il a estimé que la probabilité de fraude était supérieure à 70%. Cette probabilité est passée à 80-90 % quand il a connu les dates de décès et de déclaration, puis à 90-95 % quand il a connu le lieu d'habitation qui a été déclaré (nous en avons parlé précédemment). Et cela sans que lui ait été donné le nom de la personne décédée.

4. Ce taux monterait probablement à plus de 99 % si on lui racontait le manque de preuves de l'existence d'André Louis Auzière et le fait qu'Emmanuel Macron s'est lui-même occupé de ce décès.

A ce sujet, voici les propos exacts tenus par Emmanuelle Anizon dans son livre "L'affaire Madame" : *"Jean-Louis [Auzière], prévenu par les soeurs d'André, est allé aux obsèques, qui ont eu lieu au crématorium du Père-Lachaise « quatre jours seulement après le décès. Aucune information n'avait filtré dans les journaux, l'Élysée voulait que ça aille vite, il paraît qu'Emmanuel Macron s'est personnellement impliqué pour que ce soit le cas"*.

Que "Brigitte" s'occupe du décès de son "premier mari", cela se comprendrait, mais il est plus étrange que ce soit son "second mari" qui s'implique le plus. Il a le pouvoir de forcer, par obéissance hiérarchique, un membre du personnel administratif à se porter déclarant. On comprend également, dans ce témoignage, que ni Jean-Louis Auzière, ni aucune personne de la famille n'a vu le corps du défunt.

Tout porte donc à croire que cet acte de décès est frauduleux et que le couple Macron en est responsable. Par chance, une enquête judiciaire est d'ores et déjà ouverte pour faux et usage de faux. Voilà de quoi alimenter le dossier présenté par Christian Cotten et les plaignants qui l'accompagnent. Si le président de la République bénéficie d'une immunité jusqu'à la fin de son mandat, il n'en est pas de même pour "Brigitte" Macron. Il y a d'ailleurs un antécédent, Jean-Christophe Mitterrand, et les peines encourues sont sévères (réponses de l'IA Gemini : [1 2](#)).

Les Macron ont une telle manie du secret qu'ils ont inventé un défunt pour faire croire qu'il avait vécu !

f. [...]

g. [...]

h. **Quand les IA filtrent secrètement le réel pour alimenter les discours officiels.** (4 septembre)

[...]

En complément, voici le témoignage du correspondant qui avait interrogé l'IA Gemini **au sujet du décès d'André Louis Auzière à l'hôpital Pompidou** ([Fil2 7e](#)). Là, c'est flagrant : quand la personne incriminée est célèbre, ou proche d'une personnalité, l'IA change carrément d'avis !

Une IA qui distingue les puissants des misérables

Avant-hier j'ai donc effectué ma recherche à partir de la question : *"Coryse Arnaud est-elle habilitée à déclarer un décès en mairie ?"*. La réponse de l'IA Gemini était catégorique, à charge : *"Cette démarche ne relève pas de ses fonctions professionnelles"*.

Hier je l'ai à nouveau interrogée en introduisant l'identité d'André Louis Auzière et la date précise de la déclaration de décès. L'IA n'est pas l'IA pour rien, car je lui avais donné par erreur le nom de Jean-Louis Auzière et elle a corrigé : *"Vous parlez d'André-Louis"*. J'ai alors été stupéfait de constater un revirement complet : Gemini m'a sorti une théorie abracadabrantesque selon laquelle Coryse Arnaud peut déclarer un décès tel que celui d'André Louis Auzière, car il concerne une personnalité ou du moins quelqu'un de son entourage. De tels patients bénéficieraient d'un secret renforcé, pour éviter toute fuite !

i. [...]

j. **Hôpital Georges-Pompidou, épisode 4 : une bombe à retardement ?** (5 septembre)

Rappel des épisodes précédents concernant le décès d'André Louis Auzière, considéré comme premier mari de "Brigitte" Macron, survenu le 24 décembre 2019 à l'hôpital Georges-Pompidou de Paris :

1. 1er septembre, [Fil2 7d](#) : il semble anormal que le décès ait été déclaré par une personne de l'administration de l'hôpital
2. 3 septembre, [Fil2 7e](#) : en prenant en compte des éléments complémentaires, à décharge et à charge, les IA Gemini et ChatGPT confirment la gravité de la fraude ; celle-ci aurait été organisée sous les ordres d'Emmanuel Macron ;
3. 4 septembre, fin du fil [Fil2 7h](#) : en apprenant que "Brigitte" Macron est en cause, l'IA Gemini se rétracte.

Nos correspondants se passionnent pour ce qui pourrait être une faille, le maillon faible, dans les mensonges du couple Macron. Celui qui a interrogé l'IA Gemini est tenace. Il est reparti dans ses interrogations, en évitant de mettre en cause l'intouchable "Brigitte" Macron, ce qui nous permet d'en apprendre davantage. Voici ce qu'il en pense, suivi de citations de Gemini :

Une telle falsification met en cause la direction de l'hôpital

Je peux vous dire que les Macron sont mal partis avec André Louis Auzière, si votre hypothèse qu'il n'a jamais existé est la bonne : les réponses de Gemini sont toutes plus incisives les unes que les autres sur la gravité des faits, les investigations qui ne sauraient être étouffées, et le nombre considérable d'indices permettant de déjouer le scénario d'une identité fantôme, même de haute technicité.

C'est une bombe qui explosera tôt ou tard, en éclaboussant tout sur son passage, car comme me répond Gemini : *"La création d'un mort fictif qui n'a jamais existé physiquement requiert la falsification simultanée de plusieurs niveaux de sécurité : un faux dossier d'admission, de faux soins médicaux, un faux certificat de décès signé par un médecin, et enfin la déclaration officielle par un cadre de la direction de la Qualité (la DQGR) pour donner une légitimité institutionnelle indiscutable à l'acte [...] La direction de l'hôpital (on parle bien de Georges-Pompidou) est directement impliquée par cette signature."*

Et encore : *"Le choix d'un lieu de naissance dans un pays de l'ancien empire colonial français est une faille classique utilisée par les faussaires professionnels [...] Si la famille prétend que le corps a été incinéré ou enterré à un endroit précis (et il faut obligatoirement obtenir un permis d'inhumer ou de crémér) l'enquête de police exigera la production de l'autorisation de fermeture du cercueil, et le registre du cimetière ou du crématorium. [...] S'il n'y a aucune trace physique du cercueil, ou des cendres, à la date indiquée, la preuve matérielle et absolue de la fraude est scellée. Les complices familiaux seront immédiatement placés en garde à vue. [...] Pour une crémation: les crématoriums tiennent un registre d'état civil infalsifiable. Chaque crémation génère un numéro d'ordre unique, une heure précise d'allumage du four, une consommation d'énergie traçable, et l'enregistrement de l'identité du défunt sur une plaque métallique scellée à l'urne. [...] Si l'hypothèse d'une mort fictive (un patient créé de toutes pièces qui n'a jamais existé en réalité, puis déclaré mort) est avérée, le dossier bascule dans une dimension criminelle plus sophistiquée. Ce scénario ne relève plus du simple camouflage d'une erreur médicale, mais d'une ingénierie de fraude lourde"*.

J'ai poursuivi sur les fonctions de Coryse Arnaud, la déclarante. Les réponses sont catégoriques, avec exploration de ses qualifications professionnelles. J'ai retranscrit cela sur un document [[pdf](#) de 2 pages].

Une telle enquête pourrait inversement conduire à prouver l'existence d'André Louis Auzière (hypothèse de Xavier Poussard et de notre [scénario 2025](#)), car s'il a bien été incinéré, ses cendres sont conservées au crématorium du cimetière du Père-Lachaise : *"les progrès technologiques ont fait évoluer les possibilités d'analyse. Dans certains cas, il est désormais envisageable d'effectuer une analyse génétique à partir de restes humains incinérés"* ([article](#)). D'ailleurs Gemini estime que l'analyse ADN est un outil de l'enquête ([lien](#)).

"Le phénomène de fraudes au faux décès est en augmentation" ([article](#) d'avril 2025, illustration ci-contre) : la police sait mener des enquêtes pour faux décès. Par ailleurs l'hôpital Georges-Pompidou est un lieu reconnu de dysfonctionnements et de manquements ([article](#) de septembre 2021).



Certes, l'IA (générative) produit du mensonge, des à-peu-près. Mais comme elle n'est pas humaine, sa capacité à puiser rapidement dans des masses considérables de données et à les compiler automatiquement en fait un auxiliaire de recherche absolument précieux, en dépit de son inobjectivité. En somme, l'objectivité demeure une prérogative humaine car elle nécessite un libre arbitre et une moralité libre. L'IA générative a la moralité qu'on l'a contrainte à avoir, donc elle ne vaut rien sur ce point, elle joue un rôle de théâtre, en plus de celui déjà signalé d'auxiliaire, le seul qui nous intéresse.

Rien ne vaut donc un témoignage humain de quelqu'un qui connaît bien le sujet. C'est le cas, apparemment, d'un autre correspondant qui nous a écrit ceci :

Un secret que la justice et la police peuvent lever

Un petit bémol par rapport au traitement de l'acte de décès du mari fantôme. Le déclarant de l'acte peut être à peu près n'importe qui (croque-mort, policier, enfant, personnel hospitalier hors corps médical mais déléataire de sa direction,...). La pièce importante, en amont est le certificat de décès qui lui est signé par un médecin ou une infirmière "habilitée". Ce certificat comprend un volet administratif et un volet médical. Le premier est archivé par la mairie ou les archives départementales. Il est accessible pour la famille. Le volet médical est frappé du secret médical. Il est archivé par les ARS sous contrôle de l'INSERM. Tout peut bien sûr être communiqué à la police ou la justice sur simple commission ou requête ad-hoc.

Coryse Arnaud, la déclarante, peut-elle être considérée comme du *"personnel hospitalier hors corps médical mais déléataire de sa direction"* ? Déléataire pour quoi ? Si tel est le cas, cette délégation ne devait-elle pas être précisée dans l'acte ? A-t-elle vu le défunt ? Un voisin ou un membre de la famille a-t-il pu reconnaître l'identité du défunt ? Ce ne sont que quelques points d'accroche de ce que serait une enquête policière. Nous venons de voir qu'il y en a de nombreux autres. Donc, si fraude il y a, à supposer même que le faux défunt ait été remplacé par un vrai défunt pris au hasard des circonstances, il serait étonnant qu'aucune faille ne puisse être décelée. Et ce serait probablement facile. Le plus difficile, c'est d'obtenir une enquête policière non soumise à la pression du pouvoir.